

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un projet, dans les meilleurs délais, pour une préretraite en faveur du personnel de la Ville de Genève, à la suite de négociations avec les représentants du personnel, et demande que ces derniers puissent s'exprimer et donner leurs positions.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, le plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée (PLEND) est une mesure que le Conseil administratif accorde à bien plaisir, au personnel de l'administration municipale. Les retraites anticipées sont autorisées par le statut du personnel, à partir de 57 ans. Le Conseil administratif informe le Conseil municipal que cette motion a été résolue par le biais de plusieurs plans d'encouragement au départ à la retraite anticipée offerts par le Conseil administratif au personnel de l'administration municipale durant la période de 1999 à 2003. Toutefois, le PLEND est suspendu depuis 2004.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.